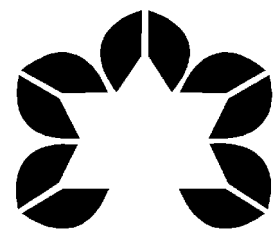


**Rapport sur les
Attentes du public relatives à l'enseignement postsecondaire
au Canada**



Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

Février 1999

Le présent document est le point culminant de discussions menées conjointement par neuf provinces et un territoire. Nous remercions les nombreux partenaires de leur appui. Le Québec et le Yukon ont choisi de participer à titre d'observateurs.

Nous exprimons notre reconnaissance à Industrie Canada et à Développement des ressources humaines Canada d'avoir appuyé financièrement le projet.

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
252, rue Bloor Ouest
Bureau 5-200
Toronto (Ontario)
M5S 1V5

Téléphone : (416) 954-2551
Télécopieur : (416) 964-2296

cmecc@cmecc.ca

© 1999 Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)

ISBN 0-88987-118-3

Préface

L'enseignement postsecondaire n'a jamais été aussi important dans la société canadienne. Le savoir, l'information et l'éducation sont indispensables, et de plus en plus de personnes de tout âge poursuivent leurs études et leur formation dans le secteur de l'enseignement postsecondaire.

À l'aube du nouveau millénaire, les Canadiennes et Canadiens s'attendent à ce que l'enseignement postsecondaire :

- soit de la meilleure qualité et qu'il soit abordable et accessible pour les Canadiennes et Canadiens tout au long de leur vie;
- décerne des diplômes à des jeunes gens qui sont autonomes, compétents, polyvalents et créatifs, c'est-à-dire qui sont capables de relever les nombreux défis et de saisir les occasions qui se présenteront au cours du XXI^e siècle;
- prépare les diplômées et diplômés à obtenir des emplois valorisants.

De plus, les Canadiennes et les Canadiens comptent sur l'enseignement postsecondaire :

- pour faire des contributions vitales au bien-être du pays sur les plans social et culturel;
- pour enrichir et utiliser le réseau international de recherche qui contribue à la prospérité et au bien-être tout en nous permettant de mieux comprendre le monde autour de nous;
- pour servir de pivots à la croissance économique régionale et à la concurrence globale.

Peut-on qualifier ces attentes à l'égard de l'enseignement postsecondaire comme étant raisonnables? L'enseignement postsecondaire est-il à la hauteur de ces attentes? Nos établissements ont-ils les moyens de s'adapter et d'effectuer les changements nécessaires pour répondre à ces attentes?

Les ministres responsables de l'enseignement postsecondaire prennent ces questions au sérieux. Dans le présent document, les ministres présentent les attentes de la société relatives à l'enseignement postsecondaire dans six domaines clés : la qualité, l'accessibilité, la mobilité et la transférabilité, la pertinence et l'adaptabilité, la recherche et l'avancement des connaissances, et la transparence. Il incombe aux établissements et aux gouvernements d'être à la hauteur de ces attentes et d'en rendre compte.

Les ministres reconnaissent que l'enseignement postsecondaire constitue un investissement à long terme dans la société. Des mesures simplistes à court terme pour mesurer le rendement d'un établissement à l'égard des intrants, soit, par exemple, les dollars dépensés par étudiante et étudiant, la sélectivité en matière d'admission, le nombre de volumes d'une bibliothèque par étudiante et étudiant, les subventions externes de recherche, ne réussissent pas à évaluer la qualité et la pertinence pour l'enseignement postsecondaire. Pour mesurer le rendement, les ministres sont plutôt en faveur des résultats réels d'apprentissage des étudiantes et étudiants et d'autres résultats explicites tels que les avantages découlant de la recherche.

Le présent document ne vise pas à déterminer la façon de répondre aux attentes ni la façon dont les deniers publics sont affectés. Il s'agit-là de questions importantes, mais elles relèvent de la compétence des provinces et des territoires. Bien que les contextes social, économique et culturel varient d'une région à une autre et comportent des défis différents, tous les gouvernements du Canada conviennent que les attentes du public doivent être claires, et ils sont déterminés à collaborer avec les établissements d'enseignement en vue de satisfaire ces attentes.

En élaborant les attentes publiques relatives à l'enseignement postsecondaire, les ministres cherchent :

- à indiquer les résultats souhaitables pour l'enseignement postsecondaire de sorte qu'ils soient compris et mis en œuvre, sous forme d'une politique et d'une pratique qui conviennent à chaque instance, par les établissements, les gouvernements, les apprenantes et apprenants et d'autres intervenants;
- à fournir un cadre de transparence aux gouvernements, aux établissements d'enseignement et autres partenaires;
- à offrir un point de départ à la discussion et à l'action concertée au niveau pancanadien. Au fil des années, la collaboration entre les instances et les partenaires permettra d'approfondir et d'élargir les attentes tout en apportant un engagement nouveau et un esprit de créativité à l'enseignement postsecondaire.

Introduction

L'enseignement postsecondaire intervient dans la vie de tous les Canadiens et Canadiennes; il est une source d'information et d'enrichissement pour bon nombre d'entre eux. L'éducation constitue un investissement dans les citoyennes et citoyens et les collectivités du Canada ainsi que dans leur capacité à façonner ensemble un avenir prospère dans une collectivité globale.

[L']éducation est un processus d'apprentissage permanent. [...] notre avenir dépend d'une société dont les membres sont instruits et cultivés et qui, tout en atteignant leurs propres objectifs de développement personnel et professionnel, participent à l'essor socio-économique et culturel de leur collectivité et du pays tout entier.¹

Les Canadiennes et Canadiens doivent s'engager à poursuivre leur apprentissage tout au long de leur vie. Il faut donc un système d'éducation sain et adaptable qui offre des occasions et des défis par l'entremise de l'enseignement, la recherche et un service communautaire fourni par les divers établissements distincts.

En 1993, dans la Déclaration conjointe du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], les ministres ont manifesté leur engagement à l'égard d'une «éducation de la plus haute qualité, s'appuyant sur des buts communs». Le programme d'action concerté que les ministres avaient approuvé à ce moment-là a abouti directement à la formulation du présent énoncé sur les attentes relatives au secteur postsecondaire.

Contexte plus général

Les forces profondes de changement dans la société, les établissements d'enseignement postsecondaire et leur communauté d'apprenantes et apprenants et de chercheuses et chercheurs s'influencent mutuellement. La révolution dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications contribue à l'essor de la restructuration économique, de la mondialisation et aux changements aux plans politique et social. La reconnaissance des fragilités environnementales et de leur interdépendance sous-tend les nouveaux échanges et la collaboration à l'échelle internationale. Les gouvernements doivent faire face aux pressions financières concurrentielles et aux pressions pour effectuer des changements dans les politiques et les établissements publics.

¹ Déclaration conjointe : Orientations futures du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC], septembre 1993, p. 2.

Dans cette nouvelle société, il n'existe pas de recette unique pour assurer le bien-être individuel et collectif, mais nous savons en fait que l'on accorde beaucoup d'importance aux personnes possédant un niveau élevé d'éducation et de formation et à leur capacité de produire, d'adapter le savoir et d'y avoir accès. Notre investissement collectif dans l'éducation des individus afin qu'ils réussissent dans cette réalité profite aux individus, aux collectivités et au pays tout entier.

Dans ce contexte de développement humain, de citoyenneté mondiale et de changements rapides aux plans social et économique, on accorde de plus en plus d'importance au concept de l'apprentissage continu pour le bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes, tant collectivement qu'individuellement. Une culture d'apprentissage florissante motive les individus à apprendre continuellement et leur permet d'acquérir les compétences pour entreprendre un apprentissage indépendant tout en leur donnant accès aux occasions.

L'enseignement postsecondaire n'a pas comme seuls objectifs, aussi importants soient-ils, de répondre aux besoins des apprenantes et apprenants, de faire avancer, d'adapter et d'interpréter le savoir et de fournir un service essentiel au public. L'éducation constitue aussi un investissement, tant prudent que visionnaire, dans la santé et dans la lutte contre la pauvreté, le crime et le chômage. Elle est une source importante de cohésion sociale et de mobilité et est indispensable au développement et à la prospérité soutenue du Canada et de toutes ses régions.

Fonctions de l'enseignement postsecondaire

Le secteur postsecondaire joue un rôle central pour relever les défis d'une société en pleine évolution. Les mêmes forces qui transforment la société (soit la mondialisation, les progrès dans les domaines de l'information et des biotechnologies, les nouveaux outils de communication) ont des répercussions importantes sur l'enseignement postsecondaire. Au fur et à mesure que la société change, il en est de même pour les hypothèses traditionnelles qui ont caractérisé et guidé l'enseignement postsecondaire, y compris les moyens de prestation de l'enseignement, le rôle des établissements qui fournissent des services à leur collectivité, la nature de la communauté des apprenantes et apprenants, les trajectoires éducationnelles normales et le mérite relatif des compétences. Bien qu'elle reconnaisse les forces profondes de changement, la consultation avec les apprenantes et apprenants, les éducatrices et éducateurs, les employeurs et les décideuses et décideurs a permis de confirmer un consensus général sur les fonctions les plus importantes de l'ensemble du secteur postsecondaire. Voici les cinq fonctions clés :

- inspirer les individus et leur permettre de développer leurs capacités jusqu'aux plus hauts niveaux de potentiel pendant toute leur vie (pour

leur développement et épanouissement personnels, leur autonomie, leur participation efficace à la main-d'œuvre et leur contribution significative à la société et à l'économie);

- faire avancer les connaissances et la compréhension, les préserver et les diffuser;
- satisfaire les besoins en matière d'apprentissage et de savoir d'une économie adaptable, viable et fondée sur les connaissances aux niveaux local, régional et pancanadien;
- encourager l'application des connaissances et de la compréhension au profit de l'économie et de la société;
- aider à façonner une société démocratique et civilisée.²

En interprétant ces rôles et les attentes qui leur sont associées, les ministres sont sensibles à la diversité de mandats, de fonctions, de tailles et de méthodes de prestation de l'enseignement des divers établissements dans l'ensemble du secteur postsecondaire, surtout ceux des collèges et des universités. De plus, il existe des différences importantes au sein de certaines instances concernant le rôle des collèges, des universités et des autres établissements du secteur postsecondaire (soit les instituts techniques, et les collèges universitaires).

Bien que l'on partage relativement la même conception à l'égard du rôle des universités dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, la distinction entre les collèges, les instituts techniques et les universités varie d'une instance à une autre. En outre, les responsabilités et les rôles respectifs de ces acteurs sont en train de changer dans certaines instances.

En général, les collèges et les instituts techniques, qui comprennent également les établissements de formation privés, sont rattachés à leurs collectivités et sont conçus pour servir de principal moyen à l'éducation et à la formation des adultes. Habituellement, ils ont pour mandat principal de répondre aux besoins de formation des entreprises, de l'industrie, du secteur public, de même qu'aux besoins des diplômées et diplômés d'établissements d'enseignement secondaire axés sur la formation professionnelle. Le partenariat avec le secteur privé dans la conception et le mode de prestation du contenu du cours est pratique courante.

² Ces énoncées sont tirées et adaptées d'un rapport publié en 1997 par le National Committee of Inquiry into Higher Education du Royaume-Uni, présidé par M. Ron Dearing.

Les collèges et les instituts techniques offrent des programmes sans crédits et qui se rapportent à l'emploi, des diplômes et des certificats et certains cours de niveau universitaire, mais, dans certaines provinces, ils n'offrent pas d'habitude des programmes complets menant à un grade. Leur corps professoral ne s'engage habituellement pas dans des projets de recherche fondamentale à long terme, mais il peut participer à des projets de recherche appliquée et de développement.

Les programmes des collèges et des instituts techniques peuvent servir de tremplin à des études universitaires ou, à l'inverse, constituer une occasion pour les diplômées et diplômés universitaires d'acquérir des compétences qui ciblent davantage le marché du travail.

Les attentes génériques suivantes concernent tous les gouvernements et les établissements d'enseignement postsecondaire. Cependant, au niveau des gouvernements individuels, et dans tous les autres travaux sur chacune des attentes, il faudra préciser explicitement les différences entre les universités, les collèges et les fournisseurs privés.

Domaines clés des attentes

On peut énoncer les attentes³ de diverses façons. Nous avons utilisé les mêmes quatre thèmes prioritaires qui avaient été identifiés dans la Déclaration conjointe de Victoria à laquelle le CMEC avait participé en 1993 – la qualité, la transparence, l'accessibilité, la mobilité et la transférabilité – auxquels se sont ajoutés deux domaines importants en matière de politiques, soit la pertinence et l'adaptabilité⁴, ainsi que la recherche et l'avancement des connaissances.

Chacun des six thèmes globaux est traité en séquence et accompagné des attentes proposées (pour de plus amples détails sur les thèmes, veuillez vous reporter à l'Annexe I).

L'enseignement et l'apprentissage n'ont pas été examinés séparément étant donné qu'ils s'appliquent à tous les thèmes.

³ Les attentes sont énoncées comme étant des résultats souhaitables sans évaluer le degré du succès.

⁴ Voir les *Indicateurs de l'éducation au Canada*, Conseil des statistiques canadiennes de l'éducation, 1996.

A *Qualité*

Lorsqu'ils le jugent approprié, les gouvernements et les établissements d'enseignement travaillent en partenariats en vue d'assurer la production de résultats éducationnels de grande qualité et des milieux intellectuels pour l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et l'avancement des connaissances, les services aux collectivités et la gestion des ressources intellectuelles et physiques. Ils soulignent la créativité et l'innovation et offrent un éventail approprié d'expériences d'apprentissage stimulantes, diverses formes de services aux collectivités locales et plus vastes, ainsi que de la recherche et l'avancement des connaissances réputés mondialement qui enrichissent le milieu d'apprentissage tout en préparant les apprenantes et apprenants à obtenir un emploi valorisant et à être des citoyennes et citoyens actifs.

B *Accessibilité*

L'enseignement postsecondaire est accessible tout au long de la vie et offre des occasions d'apprentissage de qualité aux personnes admises dans les programmes d'études postsecondaires. Le secteur postsecondaire offre la possibilité d'acquérir les aptitudes requises à l'admission aux personnes qui ne satisfont pas les conditions habituelles et qui ont besoin de plus de préparation. Les étudiantes et étudiants étrangers sont accueillis par les établissements, car leur intégration dans le milieu d'apprentissage profite tant aux apprenantes et apprenants qu'à l'ensemble de la collectivité.

C *Mobilité et transférabilité*

Les étudiantes et étudiants peuvent obtenir des crédits pour des expériences d'apprentissage ou des expériences de travail lorsqu'ils changent de programmes et d'établissements d'enseignement. Les gouvernements font en sorte qu'aucun obstacle à la mobilité interprovinciale empêche l'accès à l'enseignement postsecondaire.

D *Pertinence et adaptabilité*

Le secteur postsecondaire offre aux apprenantes et apprenants la possibilité d'acquérir des connaissances, des compétences et des aptitudes variées et pertinentes qui sont utiles dans un milieu social et un marché du travail complexes et encouragent l'établissement d'un lien productif entre l'apprentissage, le travail et une société civilisée. Source de défis et d'information, le secteur postsecondaire guide l'orientation de la société et fait preuve d'une adaptabilité cruciale à l'égard des besoins changeants des apprenantes et apprenants et de la société.

E Recherche et avancement des connaissances

La recherche et l'avancement des connaissances contribuent au développement culturel, social et économique des collectivités, des régions, de l'ensemble du Canada et du monde, et au développement d'une main-d'œuvre très éduquée et efficace, en produisant une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs et de personnes qui peuvent avoir accès à la recherche des autres, ainsi qu'à l'éducation générale des citoyennes et citoyens du pays.

F Transparence

Les établissements du secteur postsecondaire et les gouvernements doivent ouvertement rendre compte au public par rapport aux mandats et aux résultats afin d'assurer les citoyennes et citoyens et les étudiantes et étudiants, en particulier, que les ressources sont affectées en vue de maximiser la valeur et la viabilité de l'enseignement postsecondaire.

Responsabilités des gouvernements

Le Canada et ses collectivités doivent pouvoir compter sur un secteur postsecondaire florissant et en évolution constante dont la prise en charge est partagée. Les gouvernements jouent un rôle important dans l'enseignement postsecondaire dans le respect de la gestion distincte et souvent autonome des établissements d'enseignement postsecondaire, des normes d'admission et de l'intérêt public.

Les consultations publiques⁵ ont souligné l'importance pour le gouvernement d'énoncer des visions et des objectifs clairs relatifs au secteur postsecondaire et d'élaborer des politiques, des pratiques et des programmes cohérents en fonction des objectifs énoncés. Les gouvernements travailleront avec les établissements d'enseignement et autres partenaires en vue de satisfaire les attentes établies pour l'enseignement postsecondaire.

Les gouvernements ont un rôle à jouer dans les secteurs des politiques, de la législation, du financement, de la qualité et de la transparence.

- Les gouvernements élaborent des objectifs et clarifient les priorités, les besoins et les attentes publics qui contribuent à mettre au point les politiques et pratiques, lesquelles influencent à leur tour l'exploitation et

⁵ Des consultations ont été menées au niveau pancanadien et dans certaines instances. La majorité des personnes participant aux consultations étaient directement intéressées dans l'enseignement postsecondaire, mais certaines observations ont été reçues du grand public.

les décisions des établissements responsables de l'exécution des programmes.

- Les gouvernements créent un cadre réglementaire pour l'ensemble du secteur et favorisent la différenciation et la complémentarité des rôles des établissements, afin de susciter des environnements d'apprentissage diversifiés.
- Les gouvernements financent l'enseignement postsecondaire, car cela est dans l'intérêt du public. Ce financement pourra viser, par exemple, des activités de base et des besoins en capitaux des établissements, l'aide aux études et l'appui à la recherche. Le financement public reflète les mandats des secteurs et des établissements d'enseignement et les attentes, les besoins et les priorités au niveau provincial et territorial. Les gouvernements assurent un régime de financement objectif et transparent qui permet la planification à moyen et long terme.
- Les gouvernements et les établissements sont tous deux imputables envers les partenaires au plan des attentes du public. Les gouvernements assurent au public la transparence des établissements et de l'enseignement postsecondaire dans son ensemble. La transparence authentique va de pair avec la responsabilité confiée aux gouvernements et aux établissements d'enseignement par les citoyennes et citoyens.

Annexe 1

Description des attentes relatives au secteur postsecondaire

La section suivante décrit plus en détail les énoncés des attentes présentés dans le document de survol.

A	Qualité	2
B	Accessibilité	5
C	Mobilité et transparence	7
D	Pertinence et adaptabilité	9
E	Recherche et avancement des connaissances	11
F	Transparence	14

A Qualité

Les prémisses

- La qualité possède plusieurs dimensions¹ et est interprétée de diverses façons par des établissements différents.
- La qualité – à l'égard de l'enseignement, de l'apprentissage, de la recherche et de l'avancement des connaissances et des services – est une caractéristique essentielle de tous les établissements d'enseignement postsecondaire et est interprétée par rapport aux objectifs énoncés.
- La qualité de l'enseignement postsecondaire est une notion dynamique, elle est façonnée par les frontières des connaissances, qu'elle façonne à son tour.

Attentes

Lorsqu'il conviendra, les gouvernements et les établissements d'enseignement travailleront en partenariats en vue d'assurer la production de résultats éducationnels de grande qualité et des milieux intellectuels pour l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et l'avancement des connaissances, les services aux collectivités et la gestion des ressources intellectuelles et physiques. Ils soulignent la créativité et l'innovation et offrent un éventail approprié d'expériences d'apprentissage stimulantes, diverses formes de services aux collectivités locales et plus vastes, ainsi que de la recherche et l'avancement des connaissances réputés mondialement qui enrichissent le milieu d'apprentissage tout en préparant les apprenantes et apprenants à obtenir un emploi valorisant et à être des citoyennes et citoyens actifs.

Au niveau du secteur

- **Qualité du contenu** : Tous les services offerts au niveau postsecondaire (l'enseignement, l'apprentissage, les services et la recherche), quel que soit leur mode de prestation, sont de grande qualité et ont une portée et un niveau qui conviennent à leur fonction au sein du secteur.

¹ La méthode suggérée par M. Robert Bimbaum pour interpréter la qualité : évaluer le rendement par rapport aux perceptions divergentes de la société et des individus sur le rôle d'un établissement postsecondaire :

<i>Le point de vue méritocratique</i>	La conformité des établissements aux normes professionnelles et intellectuelles
<i>Le point de vue social</i>	Le degré de réponse aux besoins de ses constituants collectifs importants
<i>Le point de vue individualiste</i>	Le degré de contribution d'un établissement d'enseignement à l'épanouissement personnel des étudiantes et étudiants

- **Qualité dans la diversité** : Le secteur postsecondaire comprend une variété de possibilités et de milieux d'études, de programmes, d'établissements, de méthodes pédagogiques et didactiques, de services et de recherche reliés entre eux, y compris le développement du capital humain des minorités des langues officielles.

Au niveau des établissements

- **Autodétermination des établissements** : Les établissements d'enseignement énoncent publiquement, en des termes mesurables, leur mission et une définition du rendement par rapport à leur mission.
- **Prestation de l'enseignement** : Les établissements planifient, préparent et dispensent leurs programmes d'études de manière à encourager et à appuyer l'apprentissage et à atteindre ou à dépasser les objectifs énoncés. Les établissements favorisent l'innovation dans la conception des programmes d'études et dans les stratégies d'enseignement et d'apprentissage.
- **Milieu d'apprentissage favorable** : Les établissements fournissent un milieu d'apprentissage exempt de discrimination et de harcèlement.
- **Qualité de la vie étudiante** : Les établissements et les individus reconnaissent les bienfaits d'une croissance intellectuelle, spirituelle et personnelle au-delà de la classe.
- **Qualité des enquêtes et de la recherche** : Dans le cas des établissements d'enseignement qui ont un mandat de recherche, les individus, les établissements et les réseaux d'individus et d'établissements mènent de la recherche fondamentale et appliquée, et produisent des travaux créatifs d'une grande qualité et intégrité morale conformes aux normes internationales de l'évaluation par les pairs et les expertes et experts.
- **Qualité de la gestion des établissements** : Les établissements maintiennent un processus continu d'évaluation de leur rendement (des résultats à l'égard de l'éducation, de l'avancement des connaissances et de la recherche, et des processus de gestion et de régie) et prennent des mesures pour améliorer ou éliminer des programmes et des activités qui ne respectent pas les normes ou qui ne sont pas efficaces.
- **Qualité de l'utilisation de la technologie** : Les établissements utilisent les possibilités créatives et éducationnelles de la technologie, et en favorisent l'utilisation, en vue de faire avancer les objectifs d'apprentissage et de créer ou de diffuser des connaissances.

Au niveau individuel

- **Résultats des apprenantes et apprenants**

1. *Apprentissage continu* : Les diplômées et diplômés ont pris goût à l'apprentissage continu et à la capacité d'entreprendre un apprentissage indépendant.
2. *Apprentissage spécialisé* : Les diplômées et diplômés démontrent qu'ils ont acquis un apprentissage spécialisé, des habiletés en résolution et en analyse, et une capacité d'accéder aux connaissances de leur domaine d'études et de les utiliser.
3. *Habiletés génériques et d'employabilité* : Outre leurs connaissances relatives à leur domaine d'études, les diplômées et diplômés sont munis des habiletés nécessaires pour chercher, obtenir, conserver et créer un emploi. Ces habiletés comprennent les compétences en communication orale et écrite, les compétences informatiques de base, la motivation personnelle, la capacité de travailler de façon autonome ou au sein d'un groupe, la réflexion critique et la résolution de problèmes.
4. *Développement individuel* : Les diplômées et diplômés ont la capacité de participer pleinement en tant que citoyennes et citoyens d'une société démocratique. Ils sont sensibles aux autres cultures et possèdent des habiletés en matière de leadership et de communications interpersonnelles. Ils sont en mesure de faire face à l'incertitude et le changement.
5. *Habiletés en matière d'information et de technologie* : Quels que soient leurs domaines de spécialisation, les diplômées et diplômés ont les habiletés nécessaires pour traiter, de manière avertie, la quantité volumineuse des renseignements complexes auxquels ils ont accès par l'entremise des technologies des communications et de l'information et des contacts individuels.

B Accessibilité

Les prémisses

- Tous les citoyens et citoyennes ont la possibilité d'avoir accès à l'enseignement postsecondaire.
- L'accès à l'enseignement postsecondaire doit tenir compte des besoins et des attentes des apprenantes et apprenants permanents.
- Le concept d'accès comprend à la fois la transition à l'enseignement postsecondaire à partir de diverses situations éducationnelles, professionnelles et sociales et les transitions entre les diverses possibilités d'apprentissage au sein du secteur postsecondaire.

Attentes

L'enseignement postsecondaire est accessible tout au long de la vie et offre des occasions d'apprentissage de qualité aux personnes admises dans les programmes d'études postsecondaires. Le secteur postsecondaire offre la possibilité d'acquérir les aptitudes requises à l'admission aux personnes qui ne satisfont pas les conditions habituelles et qui ont besoin de plus de préparation. Les étudiantes et étudiants étrangers sont accueillis par les établissements, car leur intégration dans le milieu d'apprentissage profite tant aux apprenantes et apprenants qu'à l'ensemble de la collectivité.

Au niveau du secteur

- **Possibilités** : Des possibilités d'apprentissage sont offertes aux personnes qualifiées, y compris celles dont l'apprentissage est non séquentiel, ayant la capacité et le désir de poursuivre leurs études et leur formation tout au long de leur vie.
- **Diversité des choix** : Les possibilités et les programmes offerts sont diversifiés et raisonnablement complets, et utilisent une variété de méthodes de prestation tenant compte des études à temps partiel, à temps plein et à distance, et une composante appropriée en milieu de travail.
- **Obstacles financiers à l'accès** : Les besoins financiers ne constituent pas un obstacle à l'accès. Il y a un niveau raisonnable d'aide financière qui est disponible par l'entremise de prêts, de bourses et de subventions, de même qu'un critère juste pour repayer.
- **Obstacles non financiers à l'accès et à la progression** : Les obstacles à l'accès et à la mobilité (par exemple ne pas reconnaître à leur juste valeur l'apprentissage non traditionnel et les attestations d'autres établissements d'enseignement) des personnes qualifiées sont repérés et éliminés. Le secteur

- donne aux personnes insuffisamment préparées des possibilités de parvenir aux qualifications nécessaires pour l'admission.
- **Utilisation de l'apprentissage avec support technologique** : L'ensemble du secteur exploite le potentiel de l'apprentissage avec support technologique pour étendre l'accès aux apprenantes et apprenants ayant des contraintes géographiques ou de temps ou des besoins spéciaux.
 - **Langues des études** : Les apprenantes et apprenants ont accès à des occasions éducationnelles en français et en anglais.

Au niveau des établissements

- **Obstacles structurels touchant particulièrement les groupes sous-représentés** : Les établissements, individuellement ou collectivement, déploient tous les efforts possibles pour repérer et éliminer les obstacles qui refrènt le recrutement et la progression de groupes sous-représentés, soit au sein des apprenantes et apprenants, du personnel et du corps professoral).
- **Éducation extra muros** : Les établissements d'enseignement dépassent leurs «frontières physiques» pour appuyer la formation continue et offrir, au besoin, des possibilités d'apprentissage qui correspondent aux besoins des apprenantes et apprenants.
- **Services de consultation** : Les apprenantes et apprenants ont accès à des services de consultation professionnelle, financière et personnelle.
- **Étudiantes et étudiants étrangers au Canada** : Les étudiantes et étudiants étrangers qui fréquentent des établissements d'enseignement canadiens améliorent l'expérience éducationnelle de tous et établissent des liens internationaux.

Au niveau individuel

- **Responsabilité des individus** : Les individus doivent déployer tous les efforts possibles pour réussir leurs études et contribuer aux coûts de l'enseignement postsecondaire.

C Mobilité et transférabilité

Les prémisses

- Le concept de mobilité implique des déplacements entre :
 - S les programmes, les établissements et les secteurs d'enseignement;
 - S le marché du travail et les études;
 - S les diverses régions du Canada;
 - S le Canada et d'autres pays.
- La transférabilité désigne la capacité d'obtenir des crédits pour des apprentissages acquis de façon traditionnelle ou par l'expérience.
- En raison de la distribution géographique irrégulière des possibilités d'apprentissage dans l'enseignement postsecondaire, la mobilité est essentielle pour assurer l'équité d'accès.

Attentes

Les étudiantes et étudiants peuvent obtenir des crédits pour des expériences d'apprentissage ou des expériences de travail lorsqu'ils changent de programmes et d'établissements d'enseignement. Les gouvernements font en sorte qu'aucun obstacle à la mobilité interprovinciale empêche l'accès à l'enseignement postsecondaire.

Au niveau du secteur

- **Disposition aux études postsecondaires** : Les apprenantes et apprenants, ayant acquis le niveau d'apprentissage, les attitudes et les aptitudes nécessaires à l'apprentissage indépendant, sont en mesure de progresser facilement de l'école secondaire aux études postsecondaires.
- **Coordination** : Toutes les composantes du secteur postsecondaire collaborent de manière cohérente en vue de satisfaire collectivement les besoins des individus et des collectivités locales en matière de formation continue.
- **Reconnaissance des qualifications et des acquis** : Les qualifications sont transférables et reconnues entre les régions, les provinces et territoires et donnent droit à des équivalences de crédits. Les connaissances et les compétences acquises dans d'autres milieux sont reconnues.
- **Le milieu des politiques et des programmes** : Les politiques et les programmes des gouvernements et des établissements n'entravent pas la mobilité des étudiantes et étudiants entre les programmes, les fournisseurs éducationnels et les régions.

Au niveau des établissements

- **Mobilité et transférabilité au sein du secteur postsecondaire** : Les établissements, individuellement et collectivement, prennent en compte les besoins des apprenantes et apprenants se déplaçant entre diverses composantes du secteur de l'enseignement postsecondaire, des établissements et des programmes d'études différents (par exemple, par l'entremise d'ententes sur le transfert de crédits et l'articulation des crédits).
- **Choix éclairés** : Les établissements d'enseignement fournissent les renseignements nécessaires permettant aux apprenantes et apprenants de déterminer leur progression entre les programmes et les trajectoires qui correspondent le mieux à leurs besoins et leurs intérêts (y compris le perfectionnement personnel, la pertinence professionnelle et les coûts).
- **Évaluation et reconnaissance des acquis** : Les connaissances et les compétences pertinentes acquises dans d'autres milieux, y compris celles acquises par l'expérience, sont reconnues officiellement. Personne n'est obligé de répéter la formation déjà maîtrisée.

Au niveau individuel

- **Mobilité en vue de l'accès** : Les apprenantes et apprenants se déplacent au besoin pour accéder à des programmes et des milieux d'apprentissage distincts et diversifiés, peu importe où ils sont situés. Il s'agit là d'un facteur dans la prestation d'aide aux études.
- **Mobilité en vue de l'apprentissage continu** : Les apprenantes et apprenants se déplacent librement entre le marché du travail et les milieux d'apprentissage tout au long de leur vie.
- **Apprenantes et apprenants canadiens à l'étranger** : Un nombre important d'apprenantes et apprenants du secteur postsecondaire étudient ou travaillent à l'étranger dans le cadre de leur formation postsecondaire.

D Pertinence et adaptabilité

Les prémisses

- L'enseignement postsecondaire agit comme un catalyseur vital et un facilitateur dans une société et une économie saines et adaptables aux niveaux local, régional, pancanadien et international.
- Le secteur de l'enseignement postsecondaire produit des citoyennes et citoyens bien équilibrés qui sont capables de contribuer à la vitalité du tissu social du Canada et de la collectivité internationale.

Attentes

Le secteur postsecondaire offre aux apprenantes et apprenants la possibilité d'acquérir des connaissances, des compétences et des aptitudes variées et pertinentes qui sont utiles dans un milieu social et un marché du travail complexes et encouragent l'établissement d'un lien productif entre l'apprentissage, le travail et une société civilisée. Source de défis et d'information, le secteur postsecondaire guide l'orientation de la société et fait preuve d'une adaptabilité cruciale à l'égard des besoins changeants des apprenantes et apprenants et de la société.

Au niveau du secteur

- **Adaptabilité par rapport aux apprenantes et apprenants** : Les établissements d'enseignement, individuellement et collectivement, satisfont aux besoins et attentes des apprenantes et apprenants.
- **Adaptabilité par rapport aux employeurs** : Les établissements d'enseignement, individuellement et collectivement, travaillent avec les employeurs en vue d'aborder des questions se rapportant à la qualité et à la quantité de diplômées et diplômés, à la capacité de recherche et aux besoins des employeurs en matière de services de formation et de recherche.
- **Pertinence par rapport au civisme** : Les établissements d'enseignement, individuellement et collectivement, transmettent les valeurs relatives au savoir, à l'objectivité, à la tolérance, à la sensibilité d'ordre moral et au civisme. Ils inculquent le sens de la justice et de l'équité internationales et la reconnaissance de l'interdépendance des pays.
- **Pertinence par rapport à la collectivité** : L'ensemble du secteur de l'enseignement postsecondaire fournit des connaissances et des ressources d'apprentissage qui répondent aux besoins de la région et de la collectivité. Il contribue à la cohérence sociale et à l'allègement des problèmes sociaux par son apport au débat public touchant les questions sociales.

- **Capacité d'anticipation** : Le secteur de l'enseignement postsecondaire fournit une analyse continue des nouvelles tendances, questions et occasions en vue d'éclairer la discussion et le choix du public.

Au niveau des établissements

- **Action opportune** : Les établissements répondent aux principales possibilités et aux défis de manière opportune. Ils prévoient le changement et préparent les apprenantes et apprenants et les collectivités au changement.
- **Critiques constructives de la société** : Les établissements fournissent un milieu dans lequel les membres individuels du corps professoral peuvent présenter des critiques éclairées de la société et participer à la formation des valeurs et des politiques publiques.
- **Apprentissage continu** : Les établissements d'enseignement (individuellement ou en partenariat avec d'autres établissements), l'industrie ou les gouvernements répondent aux besoins des individus et de la société en matière d'apprentissage continu.
- **Interactions avec la collectivité** : Conformément à leur rôle de formation, de services et de recherche, les établissements d'enseignement sont actifs et systématiquement engagés dans les questions locales et régionales, reconnaissant :
 - S qu'une interaction dynamique entre les établissements postsecondaires et la collectivité enrichit les tissus social et culturel d'une collectivité;
 - S que les milieux d'apprentissage sont des unités économiques clés de l'économie mondiale.

Au niveau individuel

- **Engagement des individus** : Les individus s'efforcent d'aller au-delà de l'apprentissage formel pour développer un esprit critique en vue d'élaborer de nouvelles solutions et approches. Ils donnent aussi de la rétroaction sur la capacité du secteur à répondre à leurs besoins d'apprentissage.
- **Débat public** : Les membres de la communauté du secteur postsecondaire (y compris les administratrices et administrateurs, le corps professoral et les étudiantes et étudiants) font preuve d'intégrité à l'égard de leur apport au débat public.
- **Rôle des employeurs** : Les employeurs expriment leurs besoins, et en discutent, et donnent de la rétroaction sur la capacité du secteur de répondre à leurs besoins communs.

E Recherche et avancement des connaissances

Les prémisses

- La production et la diffusion des connaissances acquises par l'entremise de l'avancement des connaissances et de la recherche constituent des activités importantes et estimables pour le secteur postsecondaire dans son ensemble et pour le Canada en tant que société novatrice et civilisée.
- La recherche et l'avancement des connaissances sont importantes en raison de leurs résultats directs et variés en matière de connaissances fondamentales, d'applications des connaissances, des personnes spécialisées, des améliorations de la qualité de l'éducation, et de leur apport au discours intellectuel et à la préservation de la culture.
- La majorité des établissements postsecondaires ont pour fonction de faire avancer les connaissances, mais ce ne sont pas tous les établissements postsecondaires qui ont une fonction de recherche. Chaque instance définit des mandats de recherche distincts pour leurs universités, collèges et instituts techniques.
- Les activités de recherche et de formation à la recherche du secteur postsecondaire jouent un rôle clé dans les systèmes régionaux et pancanadiens d'innovation², entre autres pour maintenir la capacité d'accéder aux connaissances, de les interpréter, de les adopter, de les adapter et de les utiliser, peu importe où elles sont produites.

Attentes

La recherche et l'avancement des connaissances contribuent au développement culturel, social et économique des collectivités, des régions, de l'ensemble du Canada et du monde, et au développement d'une main-d'œuvre très éduquée et efficace, en produisant une nouvelle génération de chercheuses et chercheurs et de personnes qui peuvent avoir accès à la recherche des autres, ainsi qu'à l'éducation générale des citoyennes et citoyens du pays.

Au niveau du secteur

- **Ampleur et profondeur** : Bien que l'ensemble du secteur postsecondaire maintienne une vaste capacité évolutive de recherche, il reconnaît également la valeur de concentrations sélectives et d'une différenciation des établissements

² Le terme «systèmes d'innovation» désigne l'ensemble des établissements et des flux de connaissances, y compris la production de connaissances, leur diffusion et leur application, qui sont reconnues pour jouer un rôle crucial dans l'innovation et le progrès économique.

d'enseignement en vue d'assurer l'excellence et la viabilité financière. Le secteur postsecondaire renferme un milieu de recherche vivant ayant la capacité d'attirer et de garder d'excellents chercheurs et chercheuses.

- **Contenu canadien** : Dans le secteur de l'enseignement postsecondaire, la recherche étend et enrichit notre compréhension du Canada, de ses régions, de ses peuples, de ses langues et de sa culture.
- **Assurance de la qualité** : Le secteur postsecondaire, les établissements et les individus utilisent un processus ouvert d'examen minutieux et d'évaluation des idées et des produits de la recherche en vue de promouvoir la qualité de la recherche et de l'avancement des connaissances.
- **Partenaires dans la recherche** : Les établissements, les gouvernements et le secteur privé favorisent activement le partenariat en matière de financement et de l'exécution de la recherche.

Au niveau des établissements

- **Description explicite de l'équilibre** : Chaque établissement définit l'équilibre explicite et approprié entre l'enseignement, l'avancement des connaissances, la recherche et les services dans le cadre des mandats des établissements et des secteurs. Les établissements renforcent les liens entre les études supérieures et la recherche.
- **Diversité de la recherche** : Les établissements ayant un mandat de recherche valorisent l'avancement des connaissances, l'intégration, l'enseignement et l'application.
- **Transfert des connaissances** : Les établissements encouragent la diffusion ouverte et le transfert des connaissances et des résultats de la recherche.
- **Commercialisation de la recherche** : Les établissements s'emploient à maximiser les bénéfices potentiels pour le Canada des résultats de la recherche pouvant être commercialisés.
- **Échange international** : Les établissements encouragent les flux internationaux de personnes et d'idées.
- **Propriété intellectuelle** : Les établissements d'enseignement ont des politiques claires sur les droits de propriété intellectuelle.
- **Autonomie de la quête intellectuelle** : Les établissements garantissent la liberté d'enquête et d'expression dans l'avancement des connaissances, la recherche et l'éducation.
- **Accès à l'expertise postsecondaire** : La collectivité a accès à l'expertise en matière de recherche et d'avancement des connaissances des établissements d'enseignement.

Au niveau individuel

- **Réseautage et collaboration** : Les membres du corps professoral participant à la recherche établissent et maintiennent des liens avec d'autres chercheuses et chercheurs et avec les usagères et usagers de la recherche de divers disciplines, établissements d'enseignement au Canada et à l'étranger.
- **Point de mire – l'excellence** : Les membres du corps professoral chargés d'effectuer de la recherche visent l'excellence selon les normes internationales des évaluations par les pairs et les expertes et experts et la valeur de l'application.

F Transparence

Les prémisses

- Les établissements d'enseignement et les gouvernements ont des comptes à rendre aux partenaires intéressés, à l'intérieur et à l'extérieur du secteur postsecondaire directement intéressés par le rendement de l'enseignement postsecondaire.
- Les gouvernements ont les motifs et l'obligation d'assurer que le secteur postsecondaire réponde aux besoins des partenaires en matière de transparence relative à l'utilisation des deniers publics.
- La transparence de l'utilisation des «contributions» (par exemple la responsabilité financière) est importante, mais elle ne remplace pas la responsabilité de rendre compte de ce qui a été accompli, de la façon dont on l'a accompli et des objectifs visés.
- La transparence et l'exactitude des rapports publics et de la publicité sont une force pour l'amélioration continue.

Attentes

Les établissements du secteur postsecondaire et les gouvernements doivent ouvertement rendre compte au public par rapport aux mandats et aux résultats afin d'assurer les citoyennes et citoyens et les étudiantes et étudiants, en particulier, que les ressources sont affectées en vue de maximiser la valeur et la viabilité de l'enseignement postsecondaire.

Au niveau du secteur

- **Description et cohérence d'une vision** : Les objectifs de l'ensemble du secteur postsecondaire et de chaque établissement sont clairement définis, bien intégrés et compris. Ces objectifs déterminent les modalités en matière d'imputabilité et de rapports.
- **Clarté du but visé par les gouvernements** : Les gouvernements définissent leurs attentes et leurs responsabilités à l'égard du secteur postsecondaire, des établissements individuels et des assemblées de gouverneurs, ou leur équivalent, dans un cadre touchant la transparence des établissements à l'endroit des partenaires et du financement par les gouvernements.
- **Satisfaction du public** : Les diplômées et diplômés sont satisfaits de leur apprentissage et des résultats obtenus. Les employeurs sont satisfaits des diplômées et diplômés du postsecondaire récemment embauchés. Les particuliers sont satisfaits des contributions à la société du secteur d'enseignement postsecondaire et de ses diplômées et diplômés.

- **Qui finance quoi** : Les proportions de financement tiennent compte des avantages qui reviennent à chaque partenaire.

Au niveau des établissements

- **Intégrité** : Les établissements doivent rendre compte de l'intégrité dans l'enseignement, l'avancement des connaissances et la recherche, les services, et de leurs systèmes de gestion et de régie.
- **Normes** : En contrepartie de l'autonomie pour déterminer les normes d'admission et de rendement, les établissements doivent rendre compte des normes utilisées, y compris les taux de succès et d'échec des apprenantes et apprenants.
- **Évaluation des produits et des résultats** : Les établissements présentent et surveillent les produits et les résultats et préparent des rapports qui démontrent la grande qualité de la conception et de la prestation de l'enseignement postsecondaire, ainsi que la cohérence de la formation et de la recherche par rapport à leur mandat.
- **Statistiques de gestion comparable** : Les établissements d'enseignement produisent annuellement des rapports sur les statistiques de gestion pertinentes conformes aux normes systémiques afin de rendre le public confiant de la gestion des établissements et de fournir un socle pour l'auto-évaluation et l'amélioration. Ces rapports comprennent des données qui sont comparables au sein d'établissements semblables sur les coûts de la prestation de l'enseignement, de la recherche et des activités liées aux services.
- **Transparence** : Les établissements, individuellement et collectivement, fournissent en temps opportun des données pertinentes et facilement accessibles qui permettent aux apprenantes et apprenants (les trajectoires éducationnelles), au corps professoral et aux Conseils (gestion) et aux gouvernements (financement) de prendre des décisions éclairées.
- **Efficience et efficacité** : Les ressources fournies par les gouvernements, les étudiantes et étudiants, les donatrices et donateurs et les autres sont utilisées avec efficience et efficacité aux niveaux du secteur et des établissements. Les établissements évitent le double-emploi inutile des programmes d'études offerts par d'autres établissements.
- **Rationalisation des programmes** : Les établissements évaluent, restructurent et rationalisent les programmes et les activités qu'ils offrent en fonction de leur mission.
- **Conformité aux normes internationales** : Les établissements veillent à ce que leurs programmes soient conformes aux normes pancanadiennes et internationales lorsque les compétences et les exigences d'homologation dépassent les frontières régionales et pancanadiennes.
- **Administration** : Les établissements démontrent qu'ils administrent bien les installations fournies par l'entremise de fonds publics et privés.

Au niveau individuel

- **Réactions des apprenantes et apprenants** : Les apprenantes et apprenants, y compris les diplômées et diplômés, communiquent leur réaction de manière efficace et opportune sur la qualité des possibilités et des résultats d'apprentissage et sur les conditions des programmes et de la recherche. Les réactions des apprenantes et apprenants influent sur le fonctionnement de l'établissement.
- **Interaction du corps professoral** : Les membres du corps professoral interagissent avec les apprenantes et apprenants et avec leurs collègues au sein du secteur postsecondaire en vue d'optimiser les résultats éducationnels.
- **Réactions du corps professoral** : Le corps professoral communique sa réaction d'une manière efficace et opportune sur les mesures prises à la suite d'évaluations par les apprenantes et apprenants, les pairs et d'évaluations externes.
- **Investissement des apprenantes et apprenants** : Les individus qui ont accès au secteur d'enseignement postsecondaire investissent le temps et les efforts nécessaires en vue de maximiser le rendement des fonds publics et privés.